

**Référendum contre l'extension effrénée des autoroutes, ATE Association transports et environnement, Aarbergergasse 61, Case postale, 3001 Berne**

**Référendum contre l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales**

*publiée dans la Feuille fédérale le 10 octobre 2023*

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

	Nom/Prénoms (écrire de sa propre main et en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

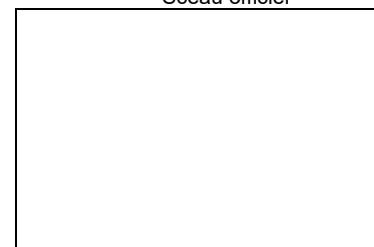
Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

**Expiration du délai référendaire: 18 janvier 2024.**

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Sceau officiel

Lieu: \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_\_  
Signature manuscrite: \_\_\_\_\_  
Fonction officielle: \_\_\_\_\_



Si vous souhaitez appuyer la demande de référendum, vous pouvez renvoyer cette liste de signatures remplie le plus vite possible avant le 18 janvier 2024 au comité référendaire: **ATE Association transports et environnement, Aarbergergasse 61, Case postale, 3001 Berne**

**Référendum contre de nouvelles autoroutes nocives, inutiles et coûteuses ! , actif-trafiC, Rue des Savoises 15, Case postale, 1211 Genève 8**

**Référendum contre l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales**

*publiée dans la Feuille fédérale le 10 octobre 2023*

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

	Nom/Prénoms (écrire de sa propre main et en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

**Expiration du délai référendaire: 18 janvier 2024.**

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Sceau officiel

Lieu: \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_\_  
Signature manuscrite: \_\_\_\_\_  
Fonction officielle: \_\_\_\_\_



Si vous souhaitez appuyer la demande de référendum, vous pouvez renvoyer cette liste de signatures remplie le plus vite possible avant le 18 janvier 2024 au comité référendaire: **actif-trafiC, Rue des Savoises 15, Case postale, 1211 Genève 8**

# Stop à la folie autoroutière, jeuneATE, Aarbergergasse 61, Case postale, 3001 Berne

## Référendum contre l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales

publiée dans la Feuille fédérale le 10 octobre 2023

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales, soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

	Nom/Prénoms (écrire de sa propre main et en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

**Expiration du délai référendaire: 18 janvier 2024.**

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les .... (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

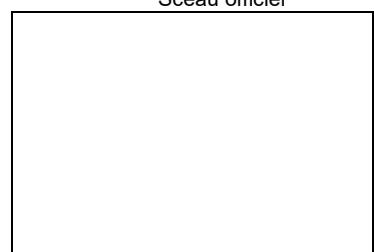
Sceau officiel

Lieu: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature  
manuscrite: \_\_\_\_\_

Fonction  
officielle: \_\_\_\_\_



Si vous souhaitez appuyer la demande de référendum, vous pouvez renvoyer cette liste de signatures remplie le plus vite possible avant le 18 janvier 2024 au comité référendaire: **jeuneATE, Aarbergergasse 61, Case postale, 3001 Berne**